

RCC 2019

REGIONAL CLUBS CHALLENGE

REGLEMENT

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1. Les ASK La Grande Motte 34, La Séranne, Montpellier Occitan et Cévenole avec le concours de la Ligue de Karting (LK) Occitanie-Méditerranée organisent, le REGIONAL CLUBS CHALLENGE. Les quatre ASK sont responsables de l'organisation de cette série de courses clubs dénommée Régional Clubs Challenge.
Le Régional Clubs Challenge se déroulera en une série d'épreuves dont le nombre est de quatre (4). Les épreuves se dérouleront en Languedoc-Roussillon.
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.
Le Régional Clubs Challenge sera organisé conformément aux prescriptions du règlement sportif et du règlement technique national.
- 1.2. Les quatre ASK ont établi le présent règlement, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement.
- 1.3. Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Régional Clubs Challenge.

ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

2.1. CALENDRIER 2019 du Régional Clubs Challenge.

- 17 février : GANGES – Course Clubs : Trophée Gangeois
- 08 septembre : GRABELS - Course Clubs : Les Rencontres Elceka Automne
- 29 septembre : ALES – Course Clubs : Trophée Cévenol Rouveyran Pneus
- 17 novembre : GANGES – Course Clubs : Seranne Trophy

ARTICLE 3. LICENCES, PILOTES ADMIS, ENGAGEMENT

- 3.1. Le Régional Clubs Challenge est ouvert à tout licencié FFSA détenteur d'une licence pilote karting « Concurrent Conducteur » Nationale ou Internationale C ou d'une licence Nationale Entraînement Course Clubs en cours de validité dans sa catégorie ou d'un Titre de Participation Course Clubs.
- 3.2. Le nombre de pilotes admis par groupe sera limité à la capacité d'accueil en nombre de kart de chaque piste utilisée.
- 3.3. Chaque fois qu'un groupe est complet, les pilotes seront sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'engagement, le cachet de la poste faisant foi.

- 3.4. Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Régional Clubs Challenge aura la possibilité de s'engager à une, à deux, à trois ou aux quatre épreuves.
- 3.5. Le Régional Clubs Challenge est open. Tout pilote d'une Ligue autre que celle d'Occitanie-Méditerranée peut y participer.
- 3.6. Un pilote ne pourra s'inscrire et participer que dans une seule catégorie lors de chaque épreuve du Régional Clubs Challenge. Il aura néanmoins la faculté de changer de catégorie d'une épreuve à l'autre.
- 3.7. Le montant de l'engagement par épreuve pour toutes les catégories devra être de 65 € maximum, exception faite pour la catégorie Mini Kart où ce montant devra être de 45 € maximum. Les chèques d'engagement seront encaissés après chaque course.
- 3.8. En signant le bulletin d'engagement d'une épreuve du Régional Clubs Challenge le pilote et son tuteur (si il y a lieu d'être) s'engagent à respecter la réglementation de la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) et déclarent avoir pris connaissance du règlement du Régional Clubs Challenge et du règlement particulier de ladite l'épreuve.
- 3.9. Tout engagement est considéré comme ferme et définitif. Pour que l'engagement soit pris en considération, le bulletin d'engagement devra obligatoirement être accompagné du règlement.
- Aucun chèque d'engagement ne sera remboursé en cas de non participation à une épreuve, sauf cas de force majeure, (maladie, accident, etc.) et sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif. De même, aucun chèque d'engagement ne sera remboursé en cas de non participation à une épreuve du fait du report de celle-ci à une autre date ou/et du fait du changement du circuit où aura lieu l'épreuve.
- 3.10. L'organisateur se réserve le droit de refuser un engagement.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATÉRIEL ADMIS

- 4.1.1 Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.2 Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur en catégorie Mini Kart, Minime, Cadet, Nationale.
En cas de casse avérée et constatée par un Commissaire Technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de dix (10) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et de deux moteurs en catégorie KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Senior, Master et Gentleman, OK Junior, OK et Open.
Pour la catégorie Handikart, le règlement technique du Championnat de France Handikart 2019 sera appliqué.
Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2019 de la Coupe de marque sera appliqué. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et de deux moteurs.
- 4.1.3. Les moteurs pourront être plombés par l'organisation.
- 4.1.4. L'organisation se réserve le droit d'effectuer des substitutions de moteur dans les catégories Mini Kart, Minime, Cadet et Nationale.
- 4.1.5. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.
- 4.1.6. Les caméras embarquées sont interdites à partir des essais qualificatifs et jusqu'au terme de l'épreuve.

4.2. PNEUMATIQUES

- 4.2.1. Les pneumatiques ne sont pas fournis par l'organisateur.
- 4.2.2. Des pneumatiques neufs ou usagés sont autorisés au départ de chaque épreuve, (essais qualificatifs).
- 4.2.3. Un seul train de pneumatiques slick et un seul train de pneumatiques pluie pour les catégories concernées sont autorisés pour chaque épreuve ainsi que deux pneumatiques slick et deux pneumatiques pluie de secours.
- 4.2.4. Pour les catégories du Groupe 3 (X30 Junior, OK Junior, Nationale, KFS 145 kg, KFS 160 kg, Open de 28 chevaux maximum), les pneus pluie sont autorisés pour les catégories concernées.
- 4.2.5. Les pneumatiques de secours sont à utiliser uniquement en cas de crevaison. La crevaison devra être constatée par le Commissaire Technique avant la sortie du pilote et de son matériel du Parc Arrivée. Le pneumatique de secours devra être utilisé après accord de ce même Commissaire et marqué dans le Parc Arrivée.
- 4.2.6. Les pneumatiques seront marqués durant toute la course à l'arrivée de chaque manche et pour la première fois à l'issue des essais qualificatifs.
- 4.2.7. Tout pilote qui sortira du Parc Arrivée sans avoir fait marquer ses pneumatiques ne pourra plus poursuivre la course.

4.3. NUMEROS DE COURSE

- 4.3.1. Les numéros de course doivent être conformes à la réglementation en vigueur.
- 4.3.2. Les numéros de course ne sont pas fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5. CARBURANT

- 5.1. Seul le carburant SP98 commercialisé en France sera autorisé.
Des substitutions de carburant ainsi que des contrôles de conformité du carburant utilisé pourront être effectués à tout moment de la manifestation et ce dans toutes les catégories. Ces contrôles de conformité seront effectués avec un outil de contrôle agréé par la FFSA. Lors de la substitution, les pilotes concernés devront fournir un bidon d'huile scellé ou cacheté avec sa capsule d'origine pour effectuer le mélange. Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FFSA seront autorisées.

ARTICLE 6. CATEGORIES ADMISES ET COHABITATION DES CATEGORIES

- 6.1. Les catégories admises sont les suivantes : Mini-Kart Honda, Minime Rotax et lame, Cadet Rotax et lame, Nationale, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Open avec et sans boîte de vitesses, Handikart (conformément au Règlement Technique défini pour le Championnat de France Handikart 2019), KFS 145 Kg, KFS 160 Kg, Rotax Max, Rotax Master, Rotax DD2, OK, OK Junior, Senior, Master, Gentleman, X30 Junior, TTI Carbone.
- 6.2. La cohabitation des catégories se fera comme suit :
 - Groupe 1 : Mini-Kart, Minime Rotax Micromax, Minime lame 2018 (Minimum requis:6 pilotes)
 - Groupe 2 : Cadet Rotax Minimax, Minime lame Puma, Cadet lame Puma (Minimum requis : 6 pilotes)
 - Groupe 3 : Nationale,X30 Junior, KFS 145 Kg, KFS 160 Kg, OK Junior, Open avec 28Ch maxi
 - Groupe 4 : Senior, Master, Gentleman, Rotax Max, Rotax Master, Rotax DD2, Open, OK, Handikart
 - Groupe 5 : KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Open à BV, TTI Carbone
 - Groupe 6 : TTI Carbone (Minimum requis : 6 pilotes)
- 6.3. Le nombre de karts par groupe sera fonction de la capacité d'accueil du circuit utilisé.

- 6.4. Les groupes sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'engagés dans chaque catégorie.
- 6.5. La catégorie Handikart est susceptible d'être déplacée en Groupe 3 mais également de rouler séparément si un minimum de 6 pilotes est atteint.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GÉNÉRALITÉS

- 7.1.1. Chaque épreuve du Régional Clubs Challenge se déroulera selon un schéma défini dans son Règlement Particulier. **Le principe de déroulement ci-dessous (article 7.2.), est préconisé mais non obligatoire.** Les dispositions du RTN (Règlement Technique National) et du RSN (Règlement Sportif National) s'appliquent au Régional Clubs Challenge à l'exclusion des dispositions relatives aux réclamations et appels. S'appliquent également les règlements Sportif et Technique 2019 des diverses Coupes de Marque.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.
- 7.1.3. Les caméras embarquées seront interdites à partir des essais qualificatifs et jusqu'au terme de l'épreuve.

7.2. DEROULEMENT PRECONISE DES EPREUVES

- 7.2.1. Les épreuves se dérouleront **en principe** selon le schéma suivant :
Essais qualificatifs, manche qualificative, Pré-finale et Finale
Chaque groupe disputera une manche qualificative. Le nombre d'engagés par groupe est limité. Ce nombre ne pourra en aucun cas être supérieur à la capacité d'accueil du circuit. Par conséquent, il n'y aura pas de séries.
- 7.2.2. **Longueur des courses**
Pour la distance à parcourir (longueur) en manche qualificative, pré-finale et finale(s), se référer au Règlement Particulier de chaque épreuve.
- 7.2.3. **Essais qualificatifs**
Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique.
- 7.2.4. **Places de départ**
- 7.2.4.1. **Places de départ pour la manche qualificative :**
Les places de départ pour la manche qualificative sont celles du classement des essais chronométrés. NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie suivant le résultat de ces essais chronométrés, sans distinction de catégories.
- 7.2.4.2. **Places de départ pour la pré-finale :**
Les places de départ pour la pré-finale sont celles du classement de la manche qualificative. NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie selon le classement à l'issue de la manche qualificative, sans distinction de catégories.
Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.
- 7.2.4.3. **Places de départ pour la finale :**
Les places de départ de la finale sont celles du classement de la pré-finale. NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie selon l'ordre d'arrivée de la Pré-finale, sans distinction de catégories.
Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

ARTICLE 8. RESPONSABLE ET COMMUNICATION DES CLASSEMENTS

8.1. La responsable des classements du Régional Clubs Challenge sera la secrétaire générale de la Ligue de Karting Occitanie-Méditerranée, Mme Charlène LAMOUREUX.

8.2. A l'issue de chacune des 3 premières épreuves, le classement de la journée ainsi que le classement général provisoire par catégorie seront publiés sur le site www.karting-sud.com et à la rubrique karting du site www.ffsa-occitanie-mediterranee.com

A l'issue des quatre épreuves du Régional Clubs Challenge, le classement de la 4ème journée ainsi que le classement général final par catégorie seront établis et publiés de manière officielle sur ces mêmes sites.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

9.1. CLASSEMENT FINAL D'UNE EPREUVE

9.1.1 Sur la base du déroulement préconisé des épreuves (art. 7.2.), le classement final d'une épreuve est obtenu par l'ordre d'arrivée de la finale, sous réserve d'éventuels rapports sportifs et techniques. Toujours sous réserve d'éventuels rapports sportifs et techniques, dans le cas d'une épreuve avec un schéma prévoyant deux finales, le classement final de l'épreuve est obtenu en comptabilisant les résultats des deux finales selon le mode de calcul défini dans le Règlement Particulier de ladite épreuve.

9.1.2. A chaque épreuve, (sous réserve d'éventuels rapports sportifs et techniques), tous les pilotes seront classés et ce, indépendamment du type de licence détenu, (Concurrent Conducteur, Entraînement Course Clubs ou Titre de Participation Course Clubs).

9.2. CLASSEMENT GÉNÉRAL DU REGIONAL CLUBS CHALLENGE

9.2.1. Marqueront des points et seront classés au classement général du Régional Clubs Challenge, tous les pilotes prenant part à une ou plusieurs épreuves, indépendamment de la licence détenue. Toutefois, tout pilote faisant l'objet lors d'une épreuve du Régional Clubs Challenge, d'un rapport Sportif ou Technique aboutissant à la disqualification de la manifestation, ne marquera pas de point au titre de cette épreuve.

9.2.2. Le mode d'attribution des points servant au classement du Regional Clubs Challenge sera le suivant :

Le classement par catégorie de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve ou pour les épreuves concernées, le classement par catégorie des deux finales, donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1^{er}	19 points au 7^{ème}	13 points au 13^{ème}	7 points au 19^{ème}
40 points au 2^{ème}	18 points au 8^{ème}	12 points au 14^{ème}	6 points au 20^{ème}
32 points au 3^{ème}	17 points au 9^{ème}	11 points au 15^{ème}	5 points au 21^{ème}
26 points au 4^{ème}	16 points au 10^{ème}	10 points au 16^{ème}	4 points au 22^{ème}
22 points au 5^{ème}	15 points au 11^{ème}	9 points au 17^{ème}	3 points au 23^{ème}
20 points au 6^{ème}	14 points au 12^{ème}	8 points au 18^{ème}	2 points au 24^{ème}
	1 point au-delà du 24^{ème}		

Le pilote ayant réalisé la pôle position de sa catégorie se verra attribuer un bonus de 5 points supplémentaires.

Dans le cas de deux séries d'essais qualificatifs sur une même épreuve, le bonus sera de 2,5 points par série.

9.2.3. **Préambule** : Une épreuve = deux résultats (pré-finale et finale **OU** finale 1 et finale 2).

Le Régional Clubs Challenge compte 4 épreuves soit 8 résultats.

Le classement final sera établi sur la base des 8 résultats obtenus, plus l'ensemble des points bonus.

- 9.2.4. Tout pilote ne participant pas à une épreuve, ne marquera pas de point à ladite épreuve.
- 9.2.5. Dans le cas d'un changement de catégorie en cours de saison, le pilote sera classé dans chacune des catégories auxquelles il aura participé.
- 9.2.6. En cas d'ex aequo sur la base des 8 résultats pris en compte, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de l'épreuve 4, les départagera. A défaut de participation des pilotes ex aequo à la finale de l'épreuve 4, le classement de la finale de l'épreuve 3 les départagera. A défaut de participation des pilotes ex aequo à la finale de l'épreuve 3, le classement de la finale 2 de l'épreuve 2 les départagera. A défaut de participation des pilotes ex aequo à la finale 2 de l'épreuve 2, le classement de l'épreuve 1 les départagera.

9.3. DISQUALIFICATION DU REGIONAL CLUBS CHALLENGE

Suite à une tricherie avérée, technique ou autre, ou suite à un comportement anti sportif, (injures ou menaces envers un officiel, un spectateur, un concurrent, un dirigeant etc.), le pilote pourra être sanctionné par une disqualification sur la totalité du Régional Clubs Challenge. Le pilote ne pourra prétendre à aucun classement et à aucun remboursement des droits d'engagement. La décision sera prise par la direction de course de l'épreuve incriminée.

ARTICLE 10. PRIX

- 10.1. A chaque épreuve du Régional Clubs Challenge, un podium sera organisé. Des coupes ou des trophées seront remis aux trois premiers de chaque catégorie et des médailles à tous les pilotes Mini-Kart à partir du quatrième.
- 10.2. Dans chaque catégorie, le premier pilote « Loisir » du classement général final à l'issue des 4 épreuves, à condition qu'il y ait eu un minimum de 5 pilotes classés dans la catégorie, se verra offrir un engagement à une course du Régional Clubs Challenge 2020.
- 10.3. Est considéré comme pilote « Loisir », tout pilote ayant concouru au Régional Clubs Challenge en étant détenteur d'une licence Nationale Entraînement Course Clubs et/ou d'un Titre de Participation Course Clubs et ce, à l'ensemble des épreuves auxquelles il a participé.

ARTICLE 11. DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les ASK organisatrices doivent fournir toute facilité au président de la Ligue de Karting Occitanie-Méditerranée et à la direction de course de chaque épreuve pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. REGLEMENT SPORTIF NATIONAL

Les dispositions du Règlement Sportif National (RSN) s'appliquent aux épreuves de type course clubs du Régional Clubs Challenge à l'exclusion des dispositions relatives aux réclamations et appels.

11.3. REGLEMENT PARTICULIER

L'organisateur de chaque épreuve du Régional Clubs Challenge établira un règlement particulier de sa course clubs, conforme au règlement particulier type FFSA et compatible au présent règlement. A défaut d'être compatible au présent règlement, ladite course clubs sera exclue du Régional Clubs Challenge.

11.4. FICHE DE CLÔTURE COURSE CLUBS

Chaque épreuve de type course « clubs » du Regional Clubs Challenge fera l'objet d'un rapport d'épreuve simplifié, signé par le directeur de course et conforme à la fiche de clôture type FFSA.

ARTICLE 12. MEDIA

12.1. Toute personne souhaitant faire des photos et/ou des films du Régional Clubs Challenge, devra faire une demande d'accréditation auprès de l'organisateur et du gérant du circuit où se déroulera l'épreuve.

En tout état de cause, afin de pouvoir accéder à la piste, à la pré-grille et aux parcs départ et arrivée (accord préalable du ou des Commissaires Techniques de l'épreuve pour les parcs), chaque personne devra obligatoirement être titulaire d'une licence FFSA en cours de validité ou posséder une assurance RC professionnelle. Dans ce cas, lors de la demande d'accréditation, elle devra fournir une attestation d'assurance à l'organisateur et au gérant du circuit où se déroule l'épreuve.

